

## Convention de prêt de l'exposition « TITRE DE L'EXPOSITION »

Cette convention est conclue entre :

### Conseil départemental de la Creuse

4, Place Louis Lacrocq - 23000 Guéret

Représenté par sa Présidente, Madame Valérie Simonet,

Et

### L'emprunteur :

la collectivité :

l'association :

autre :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Durant la période allant du :

### Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil départemental de la Creuse met à disposition l'exposition « TITRE DE L'EXPOSITION »

### Article 2<sup>ème</sup> :

Cette mise à disposition est faite à titre gracieux. Néanmoins, chaque partie s'engage à suivre les engagements suivants :

**Le Conseil départemental de la Creuse** s'engage à

- mettre à disposition l'exposition



**L'emprunteur** s'engage à :

- permettre l'accès gratuit de cette exposition
- respecter la période de mise à disposition indiquée ci-dessus
- retirer l'exposition auprès des services du Département et à la retourner dans la même période de mise à disposition,
- disposer l'exposition dans un local fermé à clef en dehors des horaires d'ouverture, et couvert par une police d'assurance prévoyant ce type d'usage et la prise en charge d'éventuelles dommages aux biens,
- assurer une communication locale, faisant état de la période d'exposition, des heures d'ouverture et du lieu d'exposition, ainsi que du partenariat avec le Conseil départemental (en apposant le logo sur les supports de communication), en déclarant auprès de l'Office de tourisme de votre secteur dès lors que l'exposition est ouverte au public
- fournir une estimation des visiteurs ayant profité de l'exposition

Fait en deux exemplaires originaux, dont l'un sera remis à l'emprunteur.

A Guéret le

**Pour le Conseil départemental de la Creuse**

**L'emprunteur**

Nom :

Prénom :

Qualité du signataire :